

Reprise de concessions à l'état d'abandon Second PROCES VERBAL

Le 12 janvier 2022, vu les articles R.2223-14 à 2223-14 du code général des collectivités territoriales, un premier procès verbal a permis de constater l'état d'abandon de 21 sépultures dans le cimetière de Saint-Martin d'Ecublei. Conformément à la loi, un second procès-verbal sera établi **le mardi 29 avril à 14h au cimetière** afin de décider de la reprise des concessions qui n'auront pas été restaurées. La mise en place d'un ossuaire, où sera inscrit le nom de chaque défunt, accompagnera cette reprise .

Pour mémoire, il s'agit des concessions ci-dessous :

BAZEILLE Gustave et Berthe, MARTIN Fernande ; BRIANT-CHEVREUIL ; KERDAL Mathurin ; FOURNIER Joseph et Virginie ; HERISSON Claude ; PENNUEN Lucien ; BARNETT Jean ; LAUNAY Fernand ; POYEN Louis ; LABBE Pierre ; HOUSSAYE ; MICHEL Louise ; FOUCART Rosine ; PREVOST Danielle ; LAUNAY Jean ; GORGE Blanche ; MICHEL Constant ; ALLOTEAU Alexandrine ; ALLOTEAU Gabriel ; BIGOT .

Le Maire, F.GAULTIER



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Gaultier". To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "COMMUNE DE SAINT-MARTIN D'ECUBLEI" around the top edge and "1900" at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem or coat of arms.